

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

L'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité (LADOM)

Dernière modification le 28 octobre 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Contactez-nous

Tél : [01 53 69 20 00](tel:0153692000) (tel:0153692000)

Fax : [01 53 69 29 67](tel:0153692967) (tel:0153692967)

Courriel : ministere@outre-mer.gouv.fr ✉

Site web : <http://www.ladom.fr> ↗



Adresse

27 rue Oudinot
75345 Paris Cedex 07

Missions

L'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité (LADOM) est un établissement public administratif au service des originaires et résidents des collectivités d'Outre-mer. L'agence a pour mission la qualification, la professionnalisation et l'emploi de publics au travers de parcours en mobilité. Depuis 2009, LADOM a vu son périmètre élargi à la gestion des dispositifs de continuité territoriale qui outre la formation professionnelle, intègre le passeport mobilité-études et l'aide à la continuité territoriale. LADOM s'appuie sur un réseau 14 délégations régionales, 5 délégations en Outre-mer,

Responsable(s)

- **Président du conseil d'administration**
Philippe JOCK
- **Directeur général (par intérim)**
Florence SVETECZ

Textes de loi et références

Statut de LADOM [↗](#)

- (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000021973606&dateTexte=vig>)
- Missions de l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité (Loi) [↗](#)
- (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031311177>)